



REGLEMENT INTERIEUR PITHIVIERS BASKET CLUB SAISON 2025-2026

PREAMBULE

En adhérant au PITHIVIERS BASKET CLUB (PBC), vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles. Le P.B.C. utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Pithiviers, le Club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.

La signature d'une licence au P.B.C. implique l'acceptation du règlement intérieur, conformément aux statuts de l'association, le Bureau peut sanctionner tout manquement à ce règlement. Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du Club.

ENTRAINEMENTS

Assiduité et comportement aux entraînements

Chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires suivant les catégories. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et de l'entraîneur, ce dernier doit être prévenu d'une absence. Chaque membre doit respecter le matériel utilisé (paniers, ballons, plots,...) et doit le ranger proprement dans le local prévu à cet effet. Chaque membre doit respecter les règles de sécurité en vigueur dans les locaux. Il est formellement interdit de smasher sur les petits paniers (de Baby, Mini poussins et Poussins). Chaque membre doit avoir un comportement poli, respectueux envers les autres (joueurs, entraîneurs).

Horaires d'entraînement

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison. La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les autres membres de l'équipe. De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, en tenue de sport adaptée (short, tee-shirt, paire de basket propre réservée à l'usage intérieur des gymnases) fournies par le joueur (se).

Présence des adultes aux entraînements

Pour les mineurs, l'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives. Les enfants ne doivent pas sortir seuls du gymnase et les parents doivent donc venir les chercher dans la salle.

MATCHS

Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer l'investissement de chacun de ses membres :

- S'entraîner avec sérieux dans le souci de progresser et faire évoluer son équipe, vers le meilleur niveau de la compétition
- S'engager dans l'arbitrage des matchs, la tenue des tables de marques, participer aux diverses manifestations organisées par le Club, assister aux matchs des autres équipes que la sienne.

La tenue de jeu

Le P.B.C. met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le Club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé. Tout équipement détérioré sera à la charge du licencié.

Présence aux matchs

Il appartient aux seuls entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives, esprit d'équipe et sportif. Les joueurs et leurs parents, pour les plus jeunes, sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur. La présence aux compétitions est obligatoire, dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match.

Arbitrage et table de marque

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie en communauté. Les parents des joueurs (ses) peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque. Les plannings des matchs sont sur le site du P.B.C. et affichés dans les différents gymnases. Chaque licencié (e) devra tenir au moins une table de marque (chrono – feuille) dans l'année sportive.

Matchs à l'extérieur

Les parents des joueurs (ses) assurent le transport des autres membres de l'équipe. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers, ...). En cas d'insuffisance du nombre de véhicules, l'entraîneur (ou le responsable de l'équipe) décide seul de l'annulation ou du maintien du déplacement et désigne seul le ou les enfants qui ne pourront participer au déplacement. Ce ou ces enfants seront alors remis à leur parent. Il appartiendra au responsable de prévenir les adversaires de cet état de fait, ainsi que le (a) Président(e) et le correspondant du club.

RESPECT DES AUTRES

Les joueurs (ses) du P.B.C. ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants, ainsi que leurs adversaires.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les entraînements et / ou compétitions.

HYGIENE

Il est très recommandé de prendre une douche après les entraînements et les matchs, et il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible. Il est demandé à chaque licencié (e) d'apporter sa propre bouteille d'eau ou gourde pour les entraînements et les matchs, et de ramasser leurs bouteilles vides et les mettre dans les poubelles mises à leurs dispositions par la municipalité, de laisser la salle omnisports aussi propre qu'à leur arrivée.

LES VOLS

Le P.B.C. décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

AMENDES

Le COMITE DU LOIRET sanctionne d'une pénalité financière le CLUB lorsqu'un licencié écope d'une faute technique et/ou disqualifiante. Tout joueur (se) et / ou responsable concerné (e) par une amende de ce type, sera dans l'obligation de rembourser le club du montant de la pénalité financière ainsi que les frais s'y rapportant (frais de recommandé) sous peine de suspension, et de se mettre à la disposition du CLUB pour une journée de permanence au gymnase (arbitrage, feuille, chrono...).

FORFAIT

Le responsable d'équipe devra informer les membres du bureau 3 jours avant le match déclaré forfait en précisant le motif.

Les parents s'engagent à prévenir le responsable, des semaines de classe de mer, de neige, afin de reporter le ou les match (s) prévus pendant cette période, sous peine d'un forfait qui est une amende financière pouvant aller jusqu'à 300 euros pour les jeunes.

STAGES ORGANISES PAR LE PBC

Des stages pourront être organisés par le Pithiviers Basket Club . Le PBC communiquera les dates et heures. Les places seront limitées. Les parents devront inscrire avec le bon d'inscription et le paiement. Le PBC diffusera les noms des inscrits retenus. Seuls les stagiaires retenus seront acceptés au stage. Tout manquement à ce règlement de la part du stagiaire entraînera une sanction. Les sanctions peuvent aller de la réprimande, de la suspension d'activité d'une demi-journée à l'exclusion définitive et sans remboursement du stage.

AUTORISATION PHOTOGRAPHIES/VIDEOS

J'autorise la publication, sur le site INTERNET du Pithiviers Basket club de photographies sportives de moi même.

DROIT À L'IMAGE DES LICENCIÉS

Au cours de la saison sportive, des photographies des joueurs pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif sur les seuls supports suivants : site internet de l'association, journal de l'association ...

La diffusion de photos et de vidéos sur le site internet du club est accordée par les licenciés et les parents de mineurs lors de l'inscription et la prise de licence.

Dans le cas où des personnes concernées souhaiteraient faire ôter des médias du site internet une demande devra être formulée par tout moyen écrit. Pour les mineurs, la demande de retrait ou d'anonymisation sera effectuée par au moins un des deux parents.

RAPPEL SUR LES RÈGLES DE FAIRPLAY



ET N'OUBLIEZ PAS :

1. CE SONT DES ENFANTS
2. CE N'EST QU'UN JEU
3. GAGNER N'EST PAS LA PRIORITÉ
4. LES ARBITRES PEUVENT SE TROMPER
5. LES ENTRAÎNEURS ET BÉNÉVOLES DONNENT DE LEUR TEMPS ET DE LEURS COMPÉTENCES POUR VOTRE ENFANT ET LE CLUB

En cas de mauvais comportement le club pourra vous demander de quitter la salle et interrompra la partie temps que nécessaire.